



Dois je participer frais de logement pour ma fille sachant que m

Par **lewis06**, le **17/03/2013** à **21:04**

bonjour

je paye une pension alimentaire pour mes enfants a mon ex femme ;dois je aussi participer aux frais scolaires ainsi que du logement dont une de mes filles aura besoin pour ses etudes.quelles sont les modalites prevues a cet effet

merci pour votre reponse

cordialement

Par **cocotte1003**, le **18/03/2013** à **08:39**

Bonjour, vous devez respectez impérativement ce qui est indiqué sur votre dernier jugement, s'il n'est pas indiqué que vous devez participé aux frais scolaires c'est que ceux -ci sont compris de la pension. si la mere veut plus, elle ressaisit le jaf ou si votre fille est majeur, elle le fait elle-meme.cordilement